



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2711

6 octobre 1986

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE
SEPT CENT ONZIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 6 octobre 1986, à 15 h 30

Président : M. AL-SHAALI

(Emirats arabes unis)

Membres : Australie

Bulgarie

Chine

Congo

Danemark

Etats-Unis d'Amérique

France

Ghana

Madagascar

Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord

Thaïlande

Trinité-et-Tobago

Union des Républiques

socialistes soviétiques

Venezuela

M. HOGUE

M. TSVETKOV

M. LI Luye

M. GAYAMA

M. BIERRING

M. OKUN

M. BROCHAND

M. GBEHO

M. RAKOTONDRAMBOA

M. BIRCH

M. KASEMSRI

M. MCBARNETTE

M. BELONOGOV

M. AGUILAR

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 16 h 15.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ

LETTRE DATEE DU 30 SEPTEMBRE 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LES REPRESENTANTS PERMANENTS DE L'ARABIE SAOUDITE, DE L'IRAQ, DE LA JORDANIE, DU KOWEIT, DU MAROC, DE LA TUNISIE ET DU YEMEN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/18372)

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes, j'invite le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Iraq à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Argentine, du Bangladesh, de l'Egypte, de la République démocratique allemande, de la Jordanie, du Koweït, du Maroc, de l'Oman, du Rwanda, de l'Arabie saoudite, du Sénégal, de la Tunisie, de la Yougoslavie et de la Zambie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil; j'invite le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Aziz (Iraq) prend place à la table du Conseil; M. Delpech (Argentine), M. Siddiky (Bangladesh), M. Abdel Meguid (Egypte), M. Ott (République démocratique allemande), M. Salah (Jordanie), M. Al-Sabah (Koweït), M. Alaoui (Maroc), M. Al-Ansi (Oman), M. Kabanda (Rwanda), M. Shihabi (Arabie saoudite), M. Sarré (Sénégal), M. Bouziri (Tunisie), M. Golob (Yougoslavie), M. Mwananshiku (Zambie) et M. Kaddoumi (Organisation de libération de la Palestine) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afghanistan, du Tchad, de Cuba et du Mexique des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux

Le Président

dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Zarif (Afghanistan), M. Lassou (Tchad), M. Velazco San Jose (Cuba) et M. Moya Palencia (Mexique) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Le Conseil va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le premier orateur est le représentant de la Thaïlande.

M. KASEMSRI (Thaïlande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous exprimer les chaleureuses félicitations de ma délégation et mes sincères compliments à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous nous réjouissons de voir un Asiatique éminent présider nos délibérations, en particulier sur cette importante question qui concerne votre région et qui a de sérieuses répercussions dans cette partie stratégique de l'Asie et au-delà. Pour ma délégation, votre expérience diplomatique reconnue est la garantie que les travaux du Conseil seront couronnés de succès.

J'aimerais par ailleurs, au nom de ma délégation et en mon nom propre, dire toute notre reconnaissance à votre prédécesseur, S. Exc. l'ambassadeur Belonogov, représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Le conflit entre l'Iran et l'Iraq, qui en est à sa septième année, continue à imposer un lourd tribut aux deux parties et à leur causer d'indicibles souffrances et les pires difficultés. Il a eu de graves répercussions sur toute la région du Golfe où les tensions n'ont fait que s'exacerber. Tout récemment, il a menacé de s'étendre aux pays voisins et, partant ses effets déstabilisateurs sont ressentis avec une préoccupation croissante dans la région et au-delà. Etant donné l'importance stratégique de la région, les conséquences de ce conflit sur la paix et la stabilité internationales ne sauraient être trop soulignées. Cette situation dangereuse n'a pas échappé au Conseil de sécurité. En fait, il est difficile de

M. Kasemsri (Thaïlande)

trouver une autre situation où le Conseil soit resté unanime à penser que c'était un conflit insensé, un tragique gâchis auquel il devait être mis fin de toute urgence.

Le Secrétaire général, lui aussi, n'a ménagé aucun effort pour aider les parties à limiter les conséquences du conflit et pour mettre un terme à la guerre. Bien que son rôle soit reconnu par les deux parties, il a déclaré franchement au Conseil que :

"Malheureusement, il est évident maintenant que jusqu'ici ces efforts n'ont pas permis de progrès substantiels en direction du but poursuivi, qui est de mettre fin à la guerre." (S/PV.2709, p. 7)

M. Kasemsri (Thaïlande)

Dans sa déclaration, le Secrétaire général poursuit :

"La question vitale, évidemment, est de savoir quels nouveaux efforts peuvent être déployés pour arriver à un règlement négocié. Six résolutions du Conseil de sécurité ont été adoptées mais n'ont pas donné lieu à une application satisfaisante. L'Iraq a déclaré qu'il était prêt à les respecter toutes. L'Iran a laissé entendre qu'il n'était pas disposé à les accepter, sous prétexte que le Conseil n'avait pas traité des griefs fondamentaux de l'Iran." (S/PV.2709, p. 7)

La position de principe du Conseil sur tous les aspects du conflit est bien connue, de même que les efforts indéniables qu'il a faits pour parvenir à un texte équilibré, comme le démontre la résolution 582 (1978). Mais tout cela est en vain.

Avec une inquiétude croissante, les membres du Conseil ont demandé au Président, le 29 août dernier, d'adresser une lettre au Conseil de sécurité, dans laquelle ils expriment leur appui aux efforts inlassables entrepris par le Secrétaire général pour mettre un terme au conflit et réaffirment leur position selon laquelle la résolution 582 (1986) reste la base la plus valable d'un règlement. Ma délégation souhaite réaffirmer toute la confiance qu'elle place dans le rôle du Secrétaire général à cet égard et sa sincère gratitude.

La Thaïlande entretient des relations diplomatiques avec les deux parties. Lors du débat général à la présente session de l'Assemblée générale, le 30 septembre dernier, S. Exc. M. Savetsila, ministre des affaires étrangères de la Thaïlande, leur a lancé l'appel suivant :

"Nous souhaitons voir nos deux amis s'abstenir de tout acte susceptible d'aggraver encore la situation. Nous leur demandons instamment d'emprunter la voie de la négociation pacifique pour régler leurs différends." (A/41/PV.17, p. 53/55)

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je remercie le représentant de la Thaïlande des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Arabie saoudite. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SHIHABI (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Nous sommes certains que vos éminentes qualités et votre direction avisée sauront guider les travaux du Conseil vers les

M. Shihabi (Arabie saoudite)

résultats escomptés. Les liens qui unissent nos deux pays vont au-delà des définitions et sont plus forts que toute description.

J'ai également le plaisir de féliciter votre prédécesseur, S. Exc. l'ambassadeur Belonogov, président du Conseil pour le mois écoulé, qui a dirigé les débats de manière à mériter la gratitude et le respect de tous.

Ce n'est pas la première fois que nous nous réunissons devant le Conseil de sécurité pour examiner une initiative internationale pour faire cesser les effusions de sang entre l'Iraq et l'Iran et il me semble que ce ne sera malheureusement pas la dernière.

L'évolution actuelle de la tragédie et les souffrances qu'elle continuera de causer aux populations des deux pays, sans parler de celles qui leur ont déjà été infligées, font que l'appel qui émane aujourd'hui de cette instance, qui est un appel mondial pour une paix juste et générale entre les deux pays, doit revêtir un sens plus profond que ceux lancés par le passé, car la digue est prête à lâcher et les esprits et les âmes du monde entier souffrent de la continuation d'une guerre qui a perdu tout sens.

Il n'y a ni vainqueur ni vaincu et rien ne laisse présager qu'il y aura jamais l'un ou l'autre. La guerre entre dans sa septième année et les populations de ces deux pays frères n'ont que trop souffert. Au cours des six dernières années, elles ont payé un lourd tribut de sang quotidien, bien au-dessus de leurs forces et l'avenir ne s'annonce pas sous de meilleurs auspices. Dans l'histoire ancienne, chacun de ces deux peuples a érigé une grande civilisation qui a contribué au progrès de l'humanité, jusqu'au moment où les deux peuples ont fraternisé et ont été réunis en une seule entité par la religion et la civilisation de l'Islam, qui a uni leurs coeurs et leurs épées tout comme leurs moyens d'existence.

La véritable religion de l'Islam rejette le sacrifice de centaines de milliers d'âmes innocentes pour une guerre qui n'a aucun sens ni aucune raison d'être, une guerre qui n'a pas d'objectif raisonnable ni de justification acceptable. L'Islam vous impose, peuples de l'Iraq et de l'Iran, l'obligation de faire la paix entre frères. L'Islam rejette ces massacres injustifiés.

Nous disons cela pour que les responsables réévaluent la situation telle qu'elle se présente dans la perspective d'une position indépendante du champ de bataille.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

L'Iraq a accepté d'arrêter les hostilités et d'avoir recours à l'arbitrage, conformément aux règles de droit international. Nous espérons sincèrement que l'Iran répondra par l'affirmative et s'élèvera au-dessus du conflit pour sauver le sang musulman.

L'appel dont le Conseil est saisi sous la forme d'un projet de résolution cherche à expliquer aux parties en présence que le monde épris de paix insiste pour mettre un terme à la guerre, rejette sa continuation par tous les moyens et n'est pas convaincu par les raisons invoquées pour sa poursuite.

Il va sans dire que les obstacles apportés et les dommages causés actuellement à la navigation dans le Golfe sont un mauvais présage des réactions qui risquent de se produire si la guerre devait continuer, et ces attaques reprennent dans un climat qui risque de voir s'aggraver la tragédie.

Nous savons tous que pour parvenir à la paix, établir des relations de bon voisinage et atteindre une formule raisonnable qui permette de résoudre les problèmes de la guerre et de la paix, des sacrifices doivent être consentis. Nous savons mieux encore qu'aussi importants que soient ces sacrifices, ils seront moins douloureux que les sacrifices en vies humaines et en destruction que la continuation de la guerre causerait à ces pays. Ces énormes sacrifices se nourrissent de la fleur de la jeunesse de deux pays dont les corps jonchent les terres arides des champs de bataille. Ce sacrifice et ces victimes sont sans prix en temps de guerre aussi bien qu'en temps de paix. A qui sert cette guerre? Et à quelles fins continue-t-elle? A quel prix en tragédies humaines et en désastres économiques pour les deux peuples frères?

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Nous savons qu'une résolution du Conseil de sécurité n'arrêtera pas cette guerre. Toutefois, une position unifiée des Nations Unies et des peuples du monde ferait comprendre aux parties au différend que nous ne l'approuvons pas, que c'est une triste guerre, une guerre qui pèse lourd sur nos consciences. Cette position devrait affecter l'esprit de ceux qui rejettent de telles décisions. Ils ont sans aucun doute l'âme sensible parce que l'éthique humanitaire émane de la conscience des peuples et des nations et parce qu'ils sont humains, qu'ils ont une famille et des parents, comme tous ceux qu'affectent les conséquences de ces massacres sur le champ de bataille.

C'est une mauvaise guerre. Personne n'est infaillible. Mais nous disons à nos frères qui jettent leurs propres enfants sur le champ de bataille qu'il est plus que temps de remédier au mal autrement que par la destruction totale. En effet, la destruction et la ruine ne sont pas un remède au mal; au contraire, elles approfondissent des blessures qu'il sera difficile de guérir pendant la vie d'une ou de plusieurs générations à venir.

Pourquoi poursuivre cette guerre et menacer la paix, la sécurité et le mode de vie normal de la région, avec toutes les répercussions que ces menaces entraînent pour d'autres régions ainsi que pour les intérêts de nombreux Etats? Nous devrions faire attention aux risques que comporte la poursuite de la guerre entre ces deux pays frères et prendre garde de ne pas élargir sa portée de telle sorte qu'elle provoque de fortes réactions. Nous devons tous oeuvrer, et le peuple de la région plus que tout autre, à préserver la compréhension qui a caractérisé nos relations et la bonne entente que nous recherchons tous.

Nous reconnaissons tous que les raisons humanitaires les plus élémentaires exigent que l'on mette un terme à cette guerre. Est-il possible que les Nations Unies ne soient plus qu'un simple spectateur de ce conflit ou que le Conseil de sécurité ne se montre pas à la hauteur de ses responsabilités?

Ouvrons pour que la voix du monde se fasse entendre par-dessus la mêlée et rendons publiques les déclarations que nous faisons dans nos réunions privées. Mettons fin à cette guerre conformément aux règles de l'arbitrage international et au droit et normes internationaux. La poursuite de cet objectif est une responsabilité historique qui n'épargne personne.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Nous demandons instamment au Conseil d'adopter sans tarder ce projet de résolution. C'est un appel à la justice et à la paix. Nous nous devons avant tout d'en appuyer les termes et le sens. Nous demandons instamment à notre voisin, l'Iran, de répondre à cet appel en faveur de la paix qui lui apportera la prospérité et apaisera la conscience du monde.

Nous espérons fermement que la position lucide de ce Conseil sera le reflet évident de l'opinion publique mondiale et reconnaîtra les répercussions qu'aurait cette guerre pour les Nations Unies si elle devait continuer.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je remercie le représentant de l'Arabie saoudite des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Bangladesh. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SIDDIKY (Bangladesh) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous suis reconnaissant de l'occasion que vous me donnez de prendre la parole cet après-midi. Pour commencer, je voudrais vous exprimer mes félicitations sincères et chaleureuses à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Il ne fait aucun doute que vos qualités de coeur et de tête bien connues vous permettront de mener nos délibérations à une heureuse conclusion. Je m'associe à mes autres collègues en exprimant mes félicitations sincères à votre distingué prédécesseur, l'ambassadeur Belonogov, de l'Union soviétique, pour la manière efficace dont il a dirigé les travaux de ce Conseil.

Si j'ai demandé à prendre la parole, c'est parce que pour nous, au Bangladesh, le point de l'ordre du jour intitulé "La situation entre l'Iran et l'Iraq" est une question cruciale. J'ai le sentiment que, si je ne joignais pas ma voix à celles d'un grand nombre de mes collègues qui lancent des appels en faveur de la paix, je pêcherais par omission.

La guerre fratricide qui se poursuit entre l'Iran et l'Iraq et les souffrances qu'elle entraîne provoquent une angoisse et une douleur profondes. Comme toute guerre, celle-ci aussi a détruit et divisé. Elle a entraîné la ruine de l'édifice de deux cultures parmi les plus anciennes et les plus glorieuses du monde. Elle a produit beaucoup plus de chaleur que de lumière. Elle a menacé d'effilocheur la trame de l'unité islamique. Elle ne peut être qu'un triste chapitre dans les annales de notre temps. Plus rapidement nous fermerons ce chapitre, mieux cela vaudra pour nous tous.

M. Siddiky (Bangladesh)

La communauté internationale s'est efforcée à maintes reprises d'amener les belligérants à la table des négociations, mais en vain. En tant que membre du Comité de paix créé par l'Organisation de la Conférence islamique, le Bangladesh a participé activement à ces efforts. J'affirmerai sans équivoque que le Bangladesh est disposé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour faire avancer la cause de la paix. Nous sommes fermement convaincus que l'Iran et l'Iraq sont, l'un comme l'autre, désireux de mettre un terme à cet épisode tragique de leurs relations. Malheureusement, les différentes conditions proposées n'ont pas reçu l'accord sans réserve des deux parties. Oublions que les peuples de l'Iran et de l'Iraq doivent tous deux être convaincus que les conditions offertes sont honorables. Cherchons donc à élaborer une formule de paix qui réponde à cette exigence. Ma délégation voudrait rendre hommage, en le remerciant, au Secrétaire général pour les efforts qu'il a déployés en faveur de la paix dans la région.

On a désigné cette année 1986 Année internationale de la paix. Faisons en sorte qu'elle soit un tournant important d'où partira un nouvel effort massif. C'est avec cette idée à l'esprit que je voudrais aujourd'hui lancer un appel fervent à mes frères iraniens et iraqiens. Le monde a les yeux fixés sur eux. Que ces yeux soient témoins d'un exemple suprême où les belligérants s'élèveront au-dessus de leurs propres intérêts pour la cause plus noble et plus grande de la paix. Il est indiscutable que la paix est dans l'intérêt de tous. Mettons fin aux combats sans tarder que les modalités de la paix soient arrêtées en temps voulu. Laissons les parties faire preuve, en acceptant la paix, du courage indomptable qu'elles ont montré en entrant en guerre. Laissons-les, en soldats de la paix, reconstruire un édifice harmonieux qui survivra longtemps. C'est là non seulement l'espoir et le désir des musulmans, mais aussi l'aspiration chérie des peuples du monde entier.

C'est à mes frères de l'Iran et de l'Iraq que je m'adresse. Une grande partie de notre monde reste sous-privilegiée. Il y a des milliards de pauvres et d'affamés dans ce monde où les ressources sont rares. Ne les gaspillons donc pas sur le champ de bataille. Utilisons-les, non pour faire la guerre, mais pour faire la paix et contribuer au développement.

A ceux qui ont oeuvré en faveur de la paix, y compris le Secrétaire général des Nations Unies et le Conseil de sécurité, nous adressons nos remerciements, mais nous pensons que leurs travaux seraient mieux récompensés par la cessation des hostilités.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je remercie le représentant du Bangladesh pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït, le Sheikh Sabah Al Ahmed Al Jabar Al Sabah. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-SABAH (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, ma délégation éprouve un grand plaisir de vous voir présider le Conseil de sécurité ce mois-ci. Cela nous est d'autant plus agréable que vous représentez un pays arabe frère de la région du Golfe. Vous symbolisez l'importance que revêt notre région au sein de la collectivité internationale, la contribution de ses peuples à la réalisation de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité du monde. Nous sommes convaincus que vous réussirez dans votre tâche grâce à vos talents et à votre expérience qui vous aideront incontestablement à vous acquitter des lourdes responsabilités à ce poste si respecté.

Je tiens également à féliciter le Représentant permanent de l'Union soviétique, M. A. Belonogov, des efforts louables qu'il a déployés le mois dernier.

Aujourd'hui, nous prenons une fois de plus la parole sur le conflit entre l'Iran et l'Iraq. Ce conflit armé qui entre dans sa septième année est le conflit le plus long de ce siècle, malgré les réalisations scientifiques, intellectuelles et humanitaires dont nous sommes tellement fiers et malgré les enseignements des guerres et des conflits du passé qui ont causé tant de tragédies et de souffrances à l'humanité.

Ce conflit qui oppose deux pays voisins musulmans, unis au fil des siècles par des liens qui auraient dû les empêcher de se laisser entraîner dans l'enfer d'un conflit insensé et sans but, et qui prend des dimensions graves que votre Conseil a dénoncées et qui ont suscité six résolutions et un certain nombre de déclarations de son président. Toutes ces résolutions et ces déclarations présentent une revendication principale : arrêtez ces combats armés et ayez recours aux négociations pour arriver à une solution juste et honorable qui protège les intérêts légitimes des deux pays voisins. Ces résolutions et déclarations s'inspirent de la Charte des Nations Unies, des principes du droit international conformément à l'esprit véritable de notre religion musulmane, religion de tolérance, d'amour, de justice et de dignité. Cette religion est celle des deux parties au conflit.

Depuis la première étincelle, des efforts individuels, collectifs, régionaux et internationaux ont été activement déployés pour éteindre la conflagration. Les promoteurs de ces initiatives louables étaient mus par l'idée très claire que la persistance et l'absence de solution constituaient un risque d'anéantissement total

M. Al-Sabah (Koweït)

des ressources de ces deux pays et menacent gravement la paix et la sécurité de la région et du monde entier. Dès le début, nous avons reconnu le danger du conflit et nous avons cherché activement, avec l'aide de nos amis et de nos frères à y mettre fin. Mon pays, le Koweït, et moi-même, avons eu l'honneur de contribuer à ces efforts destinés à arrêter le conflit.

Après toutes ces années, et toutes les lourdes pertes en vies et en biens causées aux deux pays voisins et toutes les conséquences que ce conflit a eues pour la sécurité et la sûreté de la région, nous nous trouvons aujourd'hui devant des indications alarmantes qui semblent présager une intervention étrangère dans cette région critique du monde si la guerre se poursuivait et menaçait d'engloutir d'autres pays.

Face à une telle situation, nous nous demandons : Jusqu'à quand? Dans quel but? Qui bénéficie de toute cette tragédie? Qui peut arrêter ce conflit dévastateur et écarter le danger qui menace les peuples de la région et du monde? Dans ces circonstances, guidés par notre foi et notre attachement à la Charte des Nations Unies et à ses principes élevés, nous sommes obligés d'avoir recours une fois de plus au Conseil et à ses membres, dans l'espoir qu'ils assumeront effectivement leurs responsabilités et rechercheront immédiatement à mettre en oeuvre les résolutions pertinentes du Conseil.

Parlons franchement. Chaque fois que les circonstances nous obligent à présenter notre cause au Conseil de sécurité à propos d'une question qui a déjà longuement été débattue et à propos de laquelle de nombreuses résolutions ont été adoptées, la plupart à l'unanimité, notre inquiétude ne fait que s'accroître quant au rôle et à l'efficacité du Conseil de sécurité, mécanisme auquel la Charte des Nations Unies a confié une responsabilité particulière pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

Notre inquiétude procède de notre conviction profonde que le rôle et l'importance de l'Organisation, en général, et du Conseil de sécurité, en particulier, revêtent une importance primordiale. Depuis leur création, l'humanité a toujours eu recours à eux pour résoudre ses différends. Ils ont été considérés comme les instruments légitimes de règlement pacifique des conflits plutôt que de faire usage de la force. Nous revenons ici pour réexaminer cette même question et cela signifie que les résolutions adoptées sont restées lettre morte, n'ont pas été respectées et que le prestige de cette organisme international a été atteint.

M. Al-Sabah (Koweït)

Le Koweït pense que les membres du Conseil de sécurité doivent maintenant renoncer aux paroles et manifester leur inquiétude et leur désir d'instaurer la paix en passant aux actes pour établir les conditions nécessaires à l'arrêt de cette tragédie.

Le Conseil doit se montrer sincèrement à la hauteur de ses responsabilités, conformément aux dispositions et Articles de la Charte destinés à régler les différends par des moyens pacifiques, en renonçant à la menace ou au recours à la force dans les relations internationales.

L'Iraq a répondu favorablement aux résolutions du Conseil de sécurité, a accepté ses résolutions, aussi bien que le mandat du Conseil pour le règlement de son différend avec l'Iran et a souscrit à tous les efforts et toutes les initiatives prises jusqu'ici. L'Iraq a pris aussi des initiatives dont la dernière comprend les bases qui devraient être incluses dans toute solution juste et globale et qui sont un aval donné aux dispositions du droit international : le retrait total aux frontières internationales, l'échange global de tous les prisonniers de guerre, la signature d'un traité de paix et de non-agression et la non-ingérence dans les affaires internes.

M. Al-Sabah (Koweït)

L'Iraq a également fait des propositions d'arbitrage pour déterminer qui est responsable de l'agression et qui la maintient. Ce désir sincère de paix de la part de l'une des parties au conflit n'a malheureusement pas trouvé d'écho auprès de l'autre partie. Nous espérons néanmoins que, par souci de sécurité, de paix, de sûreté dans ces deux voisins musulmans et dans notre région et dans le monde, la République islamique d'Iran reconsidérera ses positions à l'égard du conflit et donnera suite au consensus international sur la nécessité de mettre fin à cette guerre et de recourir à des négociations et à une paix honorable afin de répondre à l'appel global lancé par le Conseil, dont le rôle est de régler des différends par des moyens pacifiques.

A l'instar d'autres nations du monde, nous estimons que la force des armes, aussi grande soit-elle et quels que soient sa diversité et les motifs qui l'inspirent, n'assure pas l'instauration d'une paix durable et d'une coexistence pacifique et stable entre les nations. Le recours persistant à la force conduira inéluctablement à une escalade de la situation, à son exacerbation et à sa complication, et exposera la région tout entière au danger et à la destruction.

Les chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés se sont réunis le mois dernier, à Harare, pour débattre des diverses situations internationales et des conflits insolubles qui menacent la sécurité, la stabilité et l'unité des pays membres du Mouvement, ainsi que la paix et la sécurité internationales. Le premier de ces conflits est celui qui oppose l'Iran à l'Iraq, pour lequel les dirigeants sont convenus d'un texte clair et direct qui réaffirme l'inéluctabilité de l'application du principe du non-recours à la force dans les relations internationales en ce qui concerne ce conflit, et qui prie instamment tant l'Iran que l'Iraq de cesser immédiatement toute activité militaire afin d'empêcher de nouvelles pertes de vies et de biens. Les chefs d'Etat et de gouvernement se sont également engagés à faire de leur mieux pour permettre que ce conflit tragique prenne immédiatement fin. Ce texte a reçu le consensus de tous les leaders des pays du Mouvement et figure dans la déclaration politique qu'ils ont publiée. C'est donc forts de cette position collective adoptée par le Mouvement qui comprend 101 nations du monde que nous nous présentons devant le Conseil. L'appui du Conseil aux exigences formulées par les pays non alignés, lors de leur réunion au sommet d'Harare, représenterait un triomphe pour le droit et la justice, ainsi qu'une contribution à la cessation de cette guerre qui dévaste notre région.

M. Al-Sabah (Koweït)

Depuis l'émergence de ce conflit, le Secrétaire général des Nations Unies n'a ménagé aucun effort sincère pour y mettre fin et que ses conséquences ne s'étendent à d'autres pays. Tout en le remerciant pour ses efforts très précieux et pour le rapport très concret qu'il a soumis au Conseil, vendredi dernier, le Koweït espère qu'il ne ménagera aucun effort pour rechercher une solution prompte et rapide, fondée sur les principes acceptés par la communauté internationale, car c'est le meilleur moyen de résoudre tous les conflits de notre monde.

Nous, au Koweït, sommes plus que d'autres particulièrement sensibles au danger considérable que représenterait l'aggravation de ce conflit et ses conséquences pour la sécurité de notre région. C'est en raison de nos craintes à l'égard de la paix, de nos relations de bon voisinage avec l'Iran, notre voisin musulman, de la coexistence et de la coopération fructueuses entre nos peuples, que nous sommes venus à nouveau porter cette question à l'examen du Conseil de sécurité et attendons qu'il joue un rôle plus efficace que par le passé. Un rôle qui découle de la responsabilité qui lui incombe à l'égard de la paix mondiale, un rôle qui restaure le droit, prévienne les dangers et mette fin au conflit.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je remercie le Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères du Koweït pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République démocratique allemande. Je lui donne la parole.

M. OTT (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil, pour le mois d'octobre, et de vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement de vos hautes fonctions. Je tiens également à exprimer mes remerciements et mes félicitations au Représentant permanent de l'Union soviétique, le camarade Alexandre Mikhaïlovich Belonogov, qui a si bien dirigé les débats du Conseil, au cours du mois de septembre.

La délégation de la République démocratique allemande intervient dans ce débat pour exprimer, comme beaucoup d'autres Etats, sa vive inquiétude devant la poursuite de la guerre qui oppose l'Iran à l'Iraq, et qui a causé des souffrances humaines et des dommages indicibles des deux côtés. Nous le déplorons, d'autant

plus que ce conflit oppose deux Etats non alignés dont les peuples ont tant contribué à la civilisation du monde et qui sont, aujourd'hui, confrontés à de nombreuses tâches communes de développement économique et social, deux Etats avec lesquels la République démocratique allemande entretient des relations amicales.

Ma délégation estime que les conséquences tragiques de ce conflit ont déjà causé beaucoup de tort aux deux peuples et les empêchent de consacrer pleinement leurs potentiels à la lutte anti-impérialiste.

Dans ce contexte, je voudrais souligner que mon pays s'est associé aux efforts déployés par des pays de cette région pour assurer la paix mondiale et rechercher une solution d'ensemble, juste et durable, aux problèmes du Moyen-Orient.

La persistance de ce conflit armé compromet gravement la stabilité et la sécurité de toute la région du Golfe. Elle représente en outre une menace grave pour la paix du monde, car les forces impérialistes les plus réactionnaires utilisent ce conflit comme un prétexte pour accroître leur ingérence et leur présence militaire dans la région. C'est pourquoi la République démocratique allemande demande qu'il soit mis rapidement fin à la guerre qui oppose l'Iran à l'Iraq et met en garde contre toute ingérence extérieure et toute escalade et internationalisation du conflit.

A ce propos, la République démocratique allemande réitère sa position selon laquelle les conflits et les différends entre Etats doivent être réglés par des moyens pacifiques et dans le plein respect du droit des peuples à l'autodétermination. Cette attitude repose sur le principe fondamental de notre politique étrangère, selon lequel rien n'est plus important que de préserver la paix mondiale.

Devant les tentatives faites par les milieux impérialistes bien connus pour concrétiser leurs desseins hégémonistes en ourdissant des conflits régionaux, un règlement rapide et pacifique des différends s'impose. C'est précisément le cas en ce qui concerne le conflit qui oppose l'Iran à l'Iraq, deux Etats importants de cette région avec lesquels la République démocratique allemande maintient des relations multiformes.

Ma délégation appuie par conséquent toutes les initiatives qui, sur la base du droit international, favorisent une solution acceptable pour les deux parties.

Dès les premiers jours du conflit, la République démocratique allemande a clairement déclaré que les différends et les conflits armés ne répondent pas aux intérêts des peuples.

M. Ott (RDA)

Par conséquent, nous regrettons vivement que malgré de nombreuses tentatives en vue de régler le conflit, aucun progrès n'a été accompli. Il est cependant impérieux - tant dans l'intérêt des peuples que de la paix du monde - de faire taire les canons et d'ouvrir la porte aux négociations. Tout doit être fait pour transformer la région du Golfe en une zone de paix et de stabilité.

Dans une situation internationale tendue, où une nouvelle accumulation d'armements et les tentatives de militariser l'espace extra-atmosphérique menacent l'existence même de l'humanité, il a été maintenant possible, à la suite d'efforts constants en faveur du dialogue et de la compréhension, ainsi que de mesures unilatérales de bonne volonté et de propositions de désarmement de grande portée, d'envoyer un message encourageant.

Les dirigeants de l'Union soviétique et des Etats-Unis vont bientôt continuer leurs pourparlers lors d'un prochain sommet. Grâce au réalisme et à l'approche constructive des deux parties, il a été possible il y a quelques jours de parvenir à un accord sur cette réunion. Avec la continuation de ce dialogue, l'humanité tout entière nourrit l'espoir d'arriver au désarmement et à l'établissement d'une paix durable, et espère que de nouvelles mesures seront prises pour remplacer la confrontation par le bon sens et le réalisme. Ainsi que les peuples du monde s'y attendent à juste titre, ces pourparlers devraient donner un nouvel élan à une politique d'entente et de réalisme dans tous les domaines, et créer un climat permettant de favoriser les règlements pacifiques lorsque la paix est rompue. Dans cet ordre d'idées, toutes les possibilités d'une solution par voie de négociation dans le tragique conflit entre l'Iran et l'Iraq devraient être envisagées sans plus tarder.

Ce que les peuples souhaitent et ce dont ils ont besoin, ce n'est pas la continuation de l'affrontement et moins encore la recherche de nouveaux systèmes d'armements, mais bien des mesures efficaces visant à mettre un terme à la course aux armements sur terre et à empêcher qu'elle ne s'étende à l'espace extra-atmosphérique. Pour cette raison, l'Union soviétique, la République démocratique allemande et d'autres Etats socialistes ont présenté des propositions de grande portée qui prennent également en considération des idées et des conceptions de l'autre partie.

M. Ott (RDA)

Puisqu'il s'agit ici de questions qui concernent directement la sécurité de tous les pays, voire l'existence même de l'humanité, l'instauration d'un dialogue sérieux et constructif revêt une énorme importance.

Telle était et reste la position de la République démocratique allemande qui a toujours inspiré sa politique militante de paix.

Ainsi que l'a souligné le chef d'Etat de mon pays, Erich Honecker, à l'époque où nous vivons, lorsque les problèmes de guerre et de paix revêtent une dimension nucléaire, rien ne peut se substituer au dialogue politique. Il est de la plus grande importance pour l'atténuation des tensions, qu'il renforce la compréhension mutuelle et encourage la coopération.

Ma délégation estime que cette maxime est conforme à la volonté et aux intérêts vitaux de tous les peuples. Ceci a été illustré par le huitième Sommet des pays non alignés à Harare et a également pu être constaté lors de cette quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'annonce du sommet soviéto-américain constitue un signe encourageant pour tous ceux qui ont à coeur le dialogue et le règlement pacifique des différends.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. VELAZCO SAN JOSE (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je souhaite tout d'abord vous adresser nos félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous sommes persuadés que vos talents bien connus de diplomate seront le garant du bon déroulement de nos travaux.

Qu'il me soit permis aussi de féliciter le représentant de l'Union soviétique, l'ambassadeur Alexandre Belonogov, de la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de septembre.

Il y a six ans que dure le conflit qui retient aujourd'hui l'attention du Conseil et pendant toutes ces années, des centaines de milliers de vies - hommes, femmes et enfants, combattants et civils - ont été sacrifiées dans une guerre qui n'aurait jamais dû commencer.

M. Velazco San Jose (Cuba)

A la perte de ces vies humaines si précieuses, il faut ajouter la destruction d'objectifs économiques, qui compromet gravement le développement futur des deux pays et met en danger sérieux les intérêts de la paix dans cette région et dans le monde tout entier.

Cuba, en sa qualité de président du Mouvement des pays non alignés, avait décidé au mois de mai 1980 d'offrir ses bons offices pour essayer d'éviter un conflit qui menaçait déjà, du fait de l'aggravation progressive des relations entre les deux pays et du début d'activités militaires sur leurs frontières.

Quelques mois plus tard, peu après le début de la guerre, notre pays a poursuivi ses efforts en faveur de la paix, de concert avec d'autres pays membres de notre Mouvement.

Nous étions convaincus - et le sommes toujours - du fait que les pays non alignés devaient resserrer leurs liens de coopération et de solidarité et redoubler d'efforts en faveur de la paix et d'un nouvel ordre économique juste, aussi bien que pour trouver une solution adéquate aux problèmes angoissants qui affectent nos peuples.

La guerre entre l'Iraq et l'Iran non seulement use les forces des deux pays, membres tous deux de notre Mouvement, mais les empêche également d'utiliser leur potentiel humain et économique au bénéfice de leurs peuples et de la juste cause que nous défendons tous.

Il y a quelques jours, à la Conférence au sommet de Harare, nous avons entendu l'immense majorité des chefs d'Etat et de gouvernement réclamer la cessation de cette guerre et une solution pacifique et honorable. A quelques mètres de ce Conseil, dans la salle de l'Assemblée générale, nous pouvons entendre le même appel angoissé. On peut affirmer que l'immense majorité de l'humanité exige avec force que cesse la guerre entre l'Iraq et l'Iran, que le sang de leurs fils ne soit plus versé et que la paix règne dans cette région névralgique du monde.

M. Velazco San Jose (Cuba)

Il est temps que cessent les hostilités et qu'une paix juste et honorable se substitue à la voix des canons et aux pertes humaines. Nous devons tous nous efforcer de faire cesser le conflit et trouver les voies et moyens de mettre fin aux hostilités.

Notre pays, qui a d'excellentes relations avec les deux belligérants, voit avec tristesse et douleur le sacrifice de la fleur de la jeunesse de l'Iran et de l'Iraq; en outre, les impérialistes, du fait de la prolongation et de l'extension du conflit, risquent de trouver un prétexte pour intervenir militairement et favoriser une présence que nul ne souhaite, au grand dam de tous les peuples de la région.

La voix de la raison doit l'emporter sur la voix de la guerre. Les intérêts des peuples de l'Iran et de l'Iraq de même que ceux du peuple palestinien et des autres peuples de la région doivent l'emporter sur toute autre considération.

Qu'il me soit permis pour terminer de citer les paroles prononcées par le Président du Conseil d'Etat et du Conseil des ministres de Cuba, le camarade Fidel Castro, à l'issue du huitième Sommet des pays non alignés qui s'est tenu récemment à Harare :

"La guerre entre l'Iran et l'Iraq, deux Etats membres de notre mouvement, n'aurait jamais dû éclater. Malheureusement, tous les efforts déployés en vue de parvenir à un règlement de ce conflit difficile et complexe se sont avérés inutiles. Mais cela ne doit pas nous décourager de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour instaurer la paix et réparer dans la mesure du possible le mal causé par cette guerre fratricide."

Telle est la position de Cuba. Nous ne relâcherons pas nos efforts dans ce sens, qui est aussi le but des efforts du Mouvement des pays non alignés, aussi longtemps qu'existera une possibilité de contribuer au rétablissement de la paix entre l'Iran et l'Iraq.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je remercie le représentant de Cuba des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Mexique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MOYA PALENCIA (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous dire à quel point ma délégation est heureuse de vous voir présider les séances du Conseil de sécurité durant ce mois, étant donné votre compétence diplomatique bien connue.

Il m'est également agréable d'exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'URSS, pour la manière dont il a dirigé les délibérations du Conseil le mois dernier.

Le Président du Mexique, S. Exc. M. Miguel de la Madrid, s'adressant à l'Assemblée générale le 24 septembre dernier, a déclaré :

"La prévention de la guerre nucléaire est liée à la solution de conflits qui affectent l'équilibre du pouvoir. Dans certaines régions, le recours à la force et à l'intolérance empêche les possibilités d'entente."

(A/41/PV.8, p. 17)

Après avoir longuement parlé de la crise en Amérique centrale, il a ajouté :

"Nous nous prononçons également pour une solution négociée des conflits non seulement dans la région qui nous est la plus proche, mais également dans d'autres régions, qu'il s'agisse de l'Atlantique sud, de l'Afrique australe, du Moyen-Orient, de la Méditerranée ou du Sud-Est asiatique. Nous sommes convaincus qu'avec de l'imagination et un esprit constructif, on pourra trouver des possibilités d'entente dans toutes ces régions." (Ibid, p. 18/20)

C'est dans cet esprit que ma délégation a demandé à intervenir sans droit de vote, conformément à l'Article 31 de la Charte, à la présente séance du Conseil de sécurité consacrée à la "Situation entre l'Iran et l'Iraq". Nous estimons que tous les conflits régionaux, le recours à la menace et à l'emploi de la force, ainsi que toute intervention, sous quelque forme que ce soit, compromettent la sécurité non seulement des pays avoisinants mais, en fait, de tous les Etats Membres. On ne saurait interpréter autrement l'objectif essentiel des Nations Unies, tel qu'il est énoncé au paragraphe 1 de l'Article 1 de la Charte, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin prendre les mesures collectives nécessaires conformément au droit international.

A sa réunion du 24 février 1986, le Conseil de sécurité a examiné en détail la question qui nous occupe depuis plus de six ans en raison du conflit entre l'Iran et l'Iraq - pays avec lesquels nous entretenons de cordiales relations

M. Moya Palencia (Mexique)

diplomatiques -, qui cause des pertes humaines et matérielles considérables et compromet la paix et la sécurité. Il a rappelé les dispositions de la Charte, en particulier l'obligation de tous les Membres de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, soulignant le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force et prenant note des efforts méritoires de médiation du Secrétaire général en l'occurrence.

Examinant aujourd'hui à nouveau la situation, mon pays estime qu'il est pertinent, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et à la position pacifiste traditionnellement adoptée par notre peuple et notre gouvernement, de lancer un nouvel appel aux deux parties au conflit pour qu'elles appliquent complètement et sans délai la résolution 582 (1986) adoptée par le Conseil le 24 février dernier, non seulement en tant que moyen de réaliser une paix durable entre les deux pays en conflit mais aussi de contribuer à la paix et à la sécurité de l'humanité dans son ensemble.

Les liens non seulement géographiques mais culturels qui ont uni l'Iran et l'Iraq au cours de leur histoire et la nécessité pour leurs peuples de vivre en paix et de se développer de manière fructueuse doivent, de l'avis de notre délégation, l'emporter sur toute autre considération de conjoncture, de même que sur les origines et les causes du conflit lui-même, pour que celui-ci puisse être réglé de manière pacifique et honorable le plus rapidement possible.

L'histoire des deux Etats Membres dont le conflit nous occupe n'a certainement pas commencé avec cette guerre et ne se terminera certainement pas avec elle. Elle doit se poursuivre à l'avenir sur la base d'une compréhension et d'une coexistence réciproques inspirées du droit international et du respect de leurs valeurs respectives. Voilà pourquoi le Mexique s'associe aujourd'hui aux exhortations lancées par la majorité des Etats Membres à l'Iran et à l'Iraq pour qu'ils mettent en oeuvre immédiatement la résolution 582 (1986) du Conseil. Le Secrétaire général devrait également intensifier ses efforts auprès des deux parties pour qu'elles établissent entre elles une paix durable, profitable pour tous, et témoignent ainsi de la volonté de leurs pays de favoriser le développement de leurs peuples et de mettre enfin un terme à ce conflit douloureux et prolongé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je remercie le représentant du Mexique des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. TSVETKOV (Bulgarie) : Pour la délégation bulgare et moi-même, c'est un grand plaisir de vous féliciter comme président du Conseil de sécurité en ce mois d'octobre. Connaissant votre excellente expérience diplomatique et la sagesse politique dont vous avez fait preuve, nous sommes confiants dans la bonne direction des travaux responsables qui vous échouent ce mois.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour remercier, de la part de ma délégation également, l'ambassadeur Belonogov, représentant permanent de l'URSS, pour la haute compétence et l'efficacité avec lesquelles il a dirigé les séances du Conseil au cours du mois de septembre.

M. Tsvetkov (Bulgarie)

J'ai écouté attentivement les orateurs qui ont parlé avant moi. Nous partageons entièrement, tout comme la communauté internationale, leur juste préoccupation à propos du conflit entre l'Iran et l'Iraq, qui se poursuit depuis plus de six ans déjà. La preuve en est la convocation urgente du Conseil. Il s'agit d'une guerre longue, d'une guerre sanglante, qui n'apporte que des souffrances et des pertes innombrables aux populations de ces deux pays et à celles de la région, et qui, de plus, s'avère un facteur dangereux de déstabilisation dans une région déjà explosive, d'une guerre qui met sérieusement en danger la paix et la sécurité du monde. Son escalade ne peut profiter qu'aux intérêts étroits de ceux qui prennent la liberté de proclamer cette partie du monde aussi comme "zone de leurs intérêts vitaux".

La délégation bulgare se rallie, par conséquent, aux appels insistants de tous les orateurs qui l'ont précédée pour demander la cessation immédiate de ce conflit insensé et sa solution par la voie pacifique, d'autant plus que, dans la conjoncture internationale actuelle complexe et tendue, tout conflit local présente le risque réel de dégénérer en affrontement de grande envergure, voire en affrontement global.

Les réalités actuelles imposent la nécessité d'adopter une approche nouvelle à l'égard des problèmes de la paix et de la guerre et des problèmes de la sécurité nationale et internationale. Cette approche doit exclure à jamais la guerre de la vie des hommes, en partant de la cessation de la course aux armements et de la solution pacifique des litiges. .

Aussi la République populaire de Bulgarie a-t-elle toujours suivi le principe selon lequel les Etats doivent éviter le recours à la force et à la menace de la force pour la solution de leurs controverses et de leurs différends. Ceux-ci doivent être solutionnés à la table des négociations, dans le respect total de l'indépendance, de la souveraineté et des intérêts légitimes des Etats concernés, sans aucune ingérence étrangère. Pour y parvenir, il faut également que tous les Etats intéressés et la communauté internationale tout entière participent collectivement à ce règlement. Cette approche, précisément, a été confirmée une fois encore, en juin dernier, à Budapest, dans le communiqué de la réunion du Comité politique consultatif des Etats membres du Traité de Varsovie, dans les termes suivants :

M. Tsvetkov (Bulgarie)

"Ce n'est que par des moyens politiques et par les efforts collectifs de tous les Etats qu'il sera possible de garantir à tous les pays et à tous les peuples une sécurité sûre et des conditions de paix pour leur développement et leur progrès."

D'ailleurs, cette exigence est l'un des principes fondamentaux de la Charte qui engage toutes les nations à résoudre leurs différends par des moyens pacifiques, en évitant de mettre en danger la paix et la sécurité internationales. Il convient de rappeler aussi que la solution des conflits internationaux est l'un des éléments fondamentaux du système général de sécurité internationale dont la mise en place a été soumise à la discussion de la quarante et unième session de l'Assemblée générale sur proposition des pays socialistes, y compris la République populaire de Bulgarie.

Tout cela se rapporte pleinement aussi au conflit entre l'Iran et l'Iraq. La position bulgare à son sujet, exprimée plus d'une fois, n'a pas changé depuis l'éclatement de ce conflit armé. La République populaire de Bulgarie s'est toujours ralliée aux appels à la cessation immédiate des hostilités, pour que ce conflit se termine dans l'honneur par des moyens pacifiques, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions du Conseil de sécurité.

Cette position traduit notre préoccupation devant la persistance de la situation anormale et dangereuse dans cette région, ainsi que notre impatience de voir cesser cette effusion de sang inutile. La Bulgarie, qui entretient des rapports d'amitié et de coopération mutuellement avantageuse avec les deux parties, nourrit des sentiments chaleureux envers les deux peuples. Dans le souci de les voir au plus tôt se libérer des horreurs de la guerre, nous sommes prêts à apporter tout notre concours aux efforts faits, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, en vue de la cessation du conflit militaire et de la solution juste et globale des litiges entre l'Iran et l'Iraq.

Mon pays n'a jamais failli d'apporter son appui à la médiation du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et aux autres efforts constructifs, sur le plan international, visant le règlement politique du conflit. Le rôle du Conseil de sécurité à cet effet est, à nos yeux, important.

M. Tsvetkov (Bulgarie)

Pour conclure, j'exprime l'espoir de la délégation bulgare que, grâce à ses efforts énergiques et constructifs, la communauté mondiale sera à la hauteur des exigences de notre temps et fera tout pour hâter le règlement juste et durable du conflit entre l'Iran et l'Iraq en cette Année internationale de la paix qu'elle a proclamée, pour que s'ouvre la voie vers un monde plus sûr, un monde meilleur.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je remercie le représentant de la Bulgarie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Tchad, à qui je souhaite la bienvenue. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. LASSOU (Tchad) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier, ainsi que les autres membres du Conseil, de m'avoir donné la possibilité de participer à vos débats sur une question qui est au centre des préoccupations de la communauté internationale.

Je saisis l'occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Notre satisfaction est d'autant plus grande que nous voyons à ce poste le représentant d'un pays ami dont les compétences diplomatiques, le tact et la clairvoyance sont notoires. Ces qualités constituent un gage du succès de nos travaux.

Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à S. Exc. M. Alexandre Belogonov pour la manière admirable dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier, un mois ponctué par les déflagrations des attentats terroristes.

C'est malheureusement encore la violence, instrument sordide pour résoudre les différends, qui fait l'objet de nos présents débats.

Depuis six ans, un conflit meurtrier endeuille quotidiennement deux pays frères, membres de surcroît de la grande famille de l'Organisation de la Conférence islamique. Un lourd tribut est payé de part et d'autre, sur le plan tant humain que matériel, à cette guerre absurde.

M. Lassou (Tchad)

Les proportions inquiétantes que prend à l'heure actuelle ce conflit comportent le risque irréversible d'une extension à toute la région du Golfe, situation qui constitue une menace grave à la paix et à la sécurité internationales. En effet, les intérêts géostratégiques font déjà de cette zone une poudrière par excellence.

Le Conseil de sécurité, saisi depuis 1980 de cette préoccupante question, a examiné à maintes occasions tous les aspects du conflit. Les éléments d'une solution globale ont été clairement exposés dans la résolution 514 (1982) du 2 juillet 1982. Ces positions ont été régulièrement réitérées depuis lors.

Malheureusement, les voix de la sagesse, de la modération, n'ont pas été entendues, provoquant semble-t-il l'effet contraire, à savoir la recrudescence de la violence.

En février dernier, en effet, la communauté internationale a suivi avec angoisse l'offensive de grande envergure lancée par les forces islamiques iraniennes contre la souveraineté de l'Iraq, l'objectif étant d'occuper certaines régions du territoire de ce pays.

Le Conseil de sécurité a, en adoptant la résolution 582 (1986) du 24 février 1986, jeté les bases d'une solution juste et durable au conflit Iran-Iraq.

Le président Saddam Hussein a adopté une position conforme à la résolution susmentionnée, à savoir coopérer par tous les moyens avec le Conseil de sécurité en vue de parvenir à une paix globale.

Les propositions qu'il a faites : retrait général, complet et inconditionnel aux frontières internationalement reconnues; échange général et complet de prisonniers; signature d'un accord de paix et de non-agression entre les deux pays; non-intervention dans les affaires intérieures; et respect par chacun des deux pays des choix de l'autre, constituent, de l'avis de ma délégation, des éléments d'une attitude constructive et répondant aux normes du droit international.

Ma délégation est cependant consternée que ce geste de bonne volonté n'ait reçu aucun écho favorable de la partie iranienne; qui plus est elle estime que l'Iran ne tendra la main à nouveau au peuple iraquien qu'une fois que ce dernier sera libéré des griffes de Saddam Hussein.

M. Lassou (Tchad)

Ce mépris flagrant et obstiné des décisions de la communauté internationale comporte les germes d'une escalade aux conséquences imprévisibles. Le Tchad, pays ayant connu les affres d'une guerre imposée par le régime expansionniste de Tripoli, est mieux à même d'apprécier la gravité d'une telle évolution. C'est la raison pour laquelle nous soutenons fermement l'initiative de paix présentée par le président Saddam Hussein.

Les présentes assises du Conseil se doivent d'adopter des mesures appropriées susceptibles d'assurer l'application sans condition de la résolution 582 (1986) du Conseil de sécurité. Seules des mesures positives et la coopération des deux parties peuvent permettre d'arrêter ce conflit inutile et permettre à ces deux pays de se consacrer à des tâches plus constructives, à savoir la reconstruction de leurs économies dévastées.

Nous lançons cet appel au nom des peuples martyrs d'Iran et d'Iraq.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je remercie le représentant du Tchad des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Il n'y a pas d'autres orateurs pour cette séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la question inscrite à son ordre du jour aura lieu demain, 7 octobre 1986, à 15 h 30.

La séance est levée à 17 h 35.